

COMPTE-RENDU DE REUNION

Groupe de travail Occupation du Sol Grande Echelle

Réunion du 16/02/2018

REF : Mission Appui CNIG

DATE : 16/02/2018
10h30 – 16h00

Objet : Réunion du Groupe de travail du CNIG « Occupation du sol à grande échelle »

Ordre du jour :

- 1- Corine Land Cover de 2^{ème} génération : CLC+ consultation nationale, spécifications
- 2- Qualification des usages "secondaire, tertiaire, résidentiel" à partir des Fichiers fonciers : améliorations méthodologiques
- 3- Qualification des usages secondaire et tertiaire dans le processus de production de la BD socle OCSGE par l'IGN
- 4- Besoins des SCOT en données d'occupation du sol
- 5- Besoins des acteurs régionaux des SRADDET en indicateurs territoriaux issus des données d'occupation du sol

Documents joints :

- Accessibles sur le site du CNIG en page http://cnig.gouv.fr/?page_id=8069

Prochaine réunion : 22 juin, salle Arago, IGN Saint-Mandé

Présents : Participants – Organisme	
Claire Ajouc – CRIGE PACA Christine Archias – CRIGE PACA Marine Ballet – Région Bourgogne Franche-Comté Martin Bocquet - CEREMA Nord-Picardie Morgane Coïc Couffeau – Région Nouvelle-Aquitaine Agnès Desoindre – MAAF/OENAF DGPE/Bureau foncier Florence Décaudin – Région Hauts de France - PPIGE NPdC Olivier Dissard – MTES/CGDD/MIG Hélène Durand – Alisé géomatique Hélène Faucher – MCT/DGALN/DHUP/QV3 Sophie Foulard – IAU IDF Raphaële Heno - IGN Frédérique Janvier – MTES/CGDD/SDES Arnauld Gallais – CEREMA Ouest Alain Gervaise – IGN Sylvie Gras – IGN Guillaume Grech - MNHN Marion Laquerre – GIP ATGERI / PIGMA	Dominique Laurent – IGN Edouard Lefelle – FNESCOT Olivier Le Reste – Région Pays de la Loire Luc Le Thorel - Région Bourgogne Franche-Comté Benôit Leplomb – SRADDET Région Grand-Est Amélie Lombard – Cerema sud-ouest Pascal Lory – IGN/CNIG Luc Mauchamp – MTES/DGALN/DEB/ONB Patrice Morandas – CEREMA Territoires et ville Myriam Merraïouch - AURAngevine Dominique Mestressat-Cassou – ADU Lille Métropole Emmanuel Maugeais – IGN Cyril Queffeuilou – EPF et CRIGE Normandie Konrad Rolland - SIRS Perrine Rutkowski – CEREMA Nord-Picardie Thierry Saffroy - IGN Marie-Christine Shott - Région Grand-Est Marie Terrier – Région Occitanie Bruno Thenail - Région Normandie Pierre Vergez – IGN/CNIG

	Date	Nom	Organismes
Relecteurs	09/03/2018	Participants	Cf liste participants
Validation	12/03/2018	A. Gallais	Animateur

1- Corine Land Cover de 2ème génération : consultation nationale, spécifications

Par Dominique Laurent et Frédérique Janvier

Présentations : La démarche, Les consultations, CLC de seconde génération

D. Laurent et F. Janvier présentent :

- la démarche : les acteurs, les besoins, la méthodologie de préparation des spécifications de CLC de 2nde génération
- la famille de produit : les spécifications principales et les évolutions des versions successives
- le processus et le détail des consultations

L'occupation du sol et l'aménagement du territoire constituent deux des vingt-cinq groupes thématiques du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET). Après 25 ans de service, la commission européenne et l'agence européenne pour l'environnement (AEE) ont estimé nécessaire de faire évoluer le produit CORINE Land Cover (CLC) qui fait partie du Copernicus Land Monitoring Service.

La démarche Corine seconde génération s'intègre dans le programme européen Copernicus 2017-2021, elle est supportée par l'AEE et l'EIONET.

Cette évolution résulte à la fois des nouvelles possibilités offertes par la technologie et de la prise en compte de nouveaux besoins tels que l'intégration du secteur utilisation des terres, le changement d'affectation des sols et forêt (UTCF) dans le cadre climat-énergie européen.

La démarche s'appuie sur les centres nationaux de ressource (CNR) « Land Cover » en interaction avec les centres thématique européens (CTE) de l'AEE. Le CNR Français est un consortium constitué du Ministère de l'Ecologie et de l'IGN.

Le groupe Action Group on Land monitoring in Europe (EAGLE) du réseau European Environment Information and Observation Network (EIONET), a été créé en 2009. Il comprend des experts en surveillance des terres ainsi que des représentants des CNR et s'est montré très actif dans la proposition de spécifications pour la prochaine génération de produits CLC.

Une réunion d'information et d'échanges sur CLC+, organisée par la commission européenne et l'EEA, Agence Européenne de l'Environnement s'est tenue le 16 novembre 2017 à Bruxelles.

CLC+ est destiné à répondre :

- aux lacunes de CLC (UMC de 25 ha, et mélange entre la couverture et l'usage du sol)
- aux nouvelles législations communautaires :
 - changement climatique et rapportage UTCF (changement d'affectation des sols et forêt)
 - verdissement de la PAC
 - stratégie pour la biodiversité avec la comptabilité du capital naturel, et
 - évaluation des écosystèmes et de leurs services

Les spécifications CLC seconde génération ont été publiées en octobre 2017.

CLC seconde génération en est actuellement à son quatrième niveau de consultation.

CLC 2^{ème} génération est une famille de produits, répondant au besoin d'un produit à « grande échelle » (attention : ce terme s'entend à l'échelle de l'Europe, ce qui ne correspond pas à notre notion nationale de la grande échelle...). Cette famille de produits comprend :

- CLC backbone : une couche assez simple de couverture du sol dont les données d'origine sont issues d'images satellitaires (Sentinel) multi-temporelles (20 observations / an) et disposant d'un « hardbone » (ossature) dont il est actuellement débattu si les données auxiliaires proviendront d'OSM ou de données nationales de référence.

- CLC core : CLC backbone complété par d'autres produits Copernicus pour la couverture du sol, et par les données de référence nationales pour l'usage du sol, structuré suivant le modèle EAGLE basé sur une matrice et porté par une géométrie de type grille au pas de 10m. Davantage qu'un produit il s'agit d'une base de connaissance et d'informations. Sa production doit être lancée en 2019.

- CLC+ : est un produit dérivé de CLC core (il s'agit d'une instance, mais pas la seule). Il conserve la classification thématique CLC actuelle mais en offrant une meilleure résolution

- CLC legacy : produit correspondant et succédant à CLC. Le mode de production n'est pas encore défini.

Les consultations successives autorisent d'effectuer des remontées synthétiques (besoins, suggestions) et permettent de s'assurer de la prise en compte des remarques majeures. La dernière consultation nationale s'est réalisée fin 2017 dans un délai très court. Le questionnaire transmis à 45 personnes, et relayé au GT OCSGE, a recueilli 12 réponses. [La synthèse de l'enquête du NRC français sur le projet de spécifications CLC+](#) a été diffusé en novembre 2017.

La quatrième consultation est prévue en mars 2018. Ses enjeux consistent à :

- s'assurer de la prise en compte des remarques majeures remontées par le NRC Land Cover France lors de la 2^{ème} consultation
- effectuer des remontées synthétiques dans un temps très court à l'AEE et au groupe EAGLE

Le planning est très serré s'il s'agit de lancer la production de CLC Backbone au printemps 2018.

Les industriels alertent sur la faisabilité : gros volumes de données, nuages fréquents dans certaines zones, technologie base NoSQL peu répandue, défi pour qualifier la donnée.

F. Janvier et D. Laurent concluent leur présentation sur le fait que la famille de produits CLC de 2^{ème} génération constitue la rencontre entre de vrais besoins communautaires et des avancées technologiques. Néanmoins, il s'agit d'un programme ambitieux comportant encore de nombreuses incertitudes et des défis techniques à relever. La possibilité d'utiliser ces produits est fortement attendue.

Questions / Débat

1/ Quid du « concept Eagle » ?

Il n'est encore connu que de quelques experts. Il permet une claire séparation entre la couverture et l'usage du sol. Il établit une classification fine à l'aide d'objets, de paramètres et de pourcentages de façon à ce qu'une classe d'objets soit identifiée dans un modèle suffisamment précis. Eagle est à l'initiative de la séparation entre couverture, usage et caractéristique du sol. Il est également à l'origine de l'initiative des spécifications techniques de CLC+

2/ Quelle relation avec Hilucs ?

Hilucs est le code liste hiérarchique Inspire pour l'usage du sol, et il a été utilisé pour la classification du troisième niveau de l'usage des sols de la nomenclature du standard OCSGE.

3/ Des experts nationaux participent-ils aux travaux du groupe Eagle ?

Pas actuellement, des experts français étaient présents jusqu'au départ de F. Salgé en 2014

4/ Dispose-t-on d'une assurance de continuité avec les produits CLC existants ?

Ceci pose question car on pourra constater un décalage sur le CLC Legacy. Pour y pallier, CLC et CLC legacy seront produits simultanément en 2018, permettant d'effectuer la comparaison.

Il a été choisi de garder la classification de CLC actuelle, ce qui va faire perpétuer les lacunes de cette classification (mélange occupation et usage).

5/ La continuité des indicateurs de développement durable sera-t-elle assurée ?

Les indicateurs de développement durable sont supposés être bien pris en compte mais sans plus de détails pour le moment.

2- Qualification des usages "secondaire, tertiaire, résidentiel" à partir des Fichiers fonciers : améliorations méthodologique

Par Perrine Rutkowski et Martin Bocquet

[Présentation : Qualification de l'usage des zones 235 de l'OCS GE par les Fichiers fonciers](#)

Le Cerema Nord-Picardie avait présenté la méthodologie de qualification des usages "secondaire, tertiaire, résidentiel" à partir des Fichiers fonciers lors du [GT CNIG OCSGE du 1^{er} décembre 2016](#). Il revient un an plus tard présenter les avancées méthodologiques du processus de « qualification US235 ».

La démarche s'effectue avec une double vision à la fois technique et d'adaptation aux besoins des territoires. Ainsi, la deuxième étude d'approfondissement a été réalisée en 2017 sur le territoire de la région Occitanie dont la commande consistait à qualifier non seulement les zones bâties mais également les espaces autour de ces zones bâties (jardins de résidence, parkings de zones d'activité, etc.)

Les études ayant amené des résultats très encourageants fin 2016 ont été poursuivies en 2017 afin d'affiner les résultats obtenus, tester le processus sur des territoires beaucoup plus vastes, y compris ne disposant pas encore de cadastre vectorisé. Ainsi, le déploiement du processus d'identification des usages 235 devient possible à l'échelle d'un SCOT.

Les avancées méthodologiques récentes permettent de :

- résoudre entre 65 et 75 % des classifications mixtes mal affectées par la première méthode
- exclure du processus d'affectation les locaux parasites (par exemple : un transformateur)
- mieux renseigner les équipements publics
- s'affranchir des artefacts géométriques liés aux objets du réseau routier cadastrés dans les Fichiers fonciers.

Sur le plan technique : les scripts ont été optimisés, et le traitement par îlots avec des masques de traitement indépendants permet de rester en accord avec les données OCSGE des autres secteurs, et d'envisager un traitement opérationnel sur de grands territoires. Le Cerema précise que le traitement préserve les enveloppes extérieures des zones US235 définies par l'IGN ainsi que les contours des bâtis.

Le Cerema se présente avec cette méthodologie comme potentiel prestataire d'un traitement d'enrichissement de données OCSGE. Plusieurs régions ont été consultées et manifestent leur intérêt. Les derniers retours sont attendus. Typiquement, une prise de commande est suivie de la vérification sur quelques communes test, avant de déployer la méthode sur l'ensemble du territoire. Le déploiement de la méthode sur un territoire de l'ordre de 100 000 ha compte en moyenne 10 jours.

La méthodologie peut encore s'enrichir de nombreuses pistes d'améliorations, nombre de paramètres peuvent notamment être affinés et personnalisés en fonction des besoins des territoires.

A ce sujet, H. Durand suggère que cette méthode automatique soit complétée avec de la photo-identification assistée par ordinateur (PAO). Cette approche complémentaire fait consensus.

3- IGN : réponse à la Martinique, identification des usages 235

Par Emmanuel Maugeais

[Présentation : Identification des usages 235 sur la BD OCSGE de la Martinique](#)

L'IGN démarre la production de données OCSGE sur la Martinique.

Les utilisateurs de l'OCSGE en Martinique ont demandé l'identification des usages secondaire et tertiaire pour les zones bâties. L'IGN y répond suite à une phase d'expérimentation ayant eu lieu

en 2014 sur le département des Hautes-Pyrénées (65) qui avait eu pour objet de distinguer les usages 2-3-5 à partir des données sources (BDTopo) permettant d'identifier par exemples les terrains de sport, cimetières, enceintes industrielles, etc.

E. Maugeais rappelle que le processus de production de l'OCSGE comprend une phase de photo-identification (à l'aide de la BD Ortho) suite aux traitements automatisés.

Les données utilisées pour la qualification de l'usage du bâti sont :

- l'attribut « fonction » des bâtiments BDTopo (notamment fonction industrielle => US2)
- l'attribut « Nature » des Points d'Activité et d'Intérêt (PAI, 64 valeurs possibles)
- l'attribut « Gest_Nature » des Surfaces d'activité et d'intérêt (SAI, 8 valeurs possibles)

La piste de production actuellement explorée consiste à se baser sur les enveloppes géométriques des zones bâties telles qu'elles sont calculées par le processus actuel (respectant les prescriptions nationales) et les découper ensuite par les objets bâtis d'usage spécifique eux-mêmes prétraités.

Sur la Martinique : 4 % des bâtiments et 5 % des zones bâties se voient ainsi affecter un usage secondaire ou tertiaire.

Le processus révèle des limites : les « petits » commerces restent en usage indifférencié (alors codés en US235) et certains bâtiments d'usage 2 ou 3 ne seront pas pris en compte du fait d'une surface inférieure à l'unité minimale de collecte, il s'agit d'un « effet de seuil ».

E. Maugeais conclue en rappelant l'intérêt de la photo-identification, tout en soulignant ses limites car il semble impossible de s'engager sur l'identification de l'usage du bâti de façon exhaustive sans enquête terrain et/ou croisement avec des données partenariales.

L. Mauchamp interroge sur l'utilité de la démarche et demande s'il est possible de qualifier les biais liés à cette méthode.

L'identification des usages 2 et 3 répond (partiellement) au suivi de la planification du territoire : que construit-on, suivant quels volumes, dans quelles zones et à quel rythme... La qualification des biais s'avère prématurée car l'IGN attend des retours du terrain. Cependant, indépendamment du biais, il demeure toujours utile de pouvoir suivre les évolutions d'un territoire dans le temps.

4- Besoins des SCOT en données d'occupation du sol

Par Edouard Lefelle

Présentation : GT OCSGE : le retour de la journée SIG de la Fédération Nationale des SCoT

La Fédération Nationale des SCOT compte 275 adhérents (56 % des SCOT) et comprend 6 clubs thématiques : trame verte et bleue, littoral, montagne, énergie et climat, SIG, mise en œuvre.

E. Lefelle fait un retour sur la journée SIG de la FNSCOT du 1^{er} février 2018, dont le thème était : « *Données OCS ou MOS grande échelle, à l'épreuve de la planification et du suivi dans les SCOT : quels modèles, pour quels enjeux, dans le contexte réglementaire actuel, et les défis de demain ?* » à laquelle étaient présents des producteurs de données OCS ou MOS à grande échelle orientés selon les thématiques SCOT (par exemple : la trame verte et bleue)

Le SCOT est désormais au milieu de différentes approches territoriales, entre les PLU/PLUi de niveaux communal/intercommunal et le SRADDET de niveau régional

Les syndicats de SCOT sont des structures porteuses et réactives, mais ne disposent que peu de moyens d'ingénierie. Malgré cela, les exigences s'accroissent vis à vis des SCOT, qui ne peuvent pas donner réponse à tout car l'on oublie souvent que le SCOT est avant tout un document de planification territorial qui émane d'un choix politique.

En rapportant l'exemple de SCOT annulés par manque d'évaluation suffisamment fine de la consommation de l'espace sur les dix dernières années, E. Lefelle témoigne de l'importance d'une donnée OCSGE détaillée et disponible en temps utile, compte-tenu de la temporalité liée au délai d'élaboration d'un SCOT.

Cette journée « OCS et MOS à grand échelle » du Club SIG a permis de conclure que :

- l'OCS est une donnée majeure qui renseigne très finement les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains (NAFU) et leurs dynamiques ;
- à environ 500 SCOT correspondent de nombreuses pratiques différentes. On constate donc que les démarches de standardisation rentrent souvent en contradiction avec les réalités locales.
- il s'avère nécessaire de co-construire les données et les indicateurs permettant de mesurer le territoire afin d'éviter l'annulation du SCOT.

5- Besoins des acteurs régionaux des SRADDET en indicateurs territoriaux issus des données d'occupation du sol

Par Morgane Couffeu et Marion Laquerre

Présentation : SRADDET ET OCS en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET la région Nouvelle-Aquitaine porte des ambitions en termes de gestion économe de l'espace, ce qui se traduit en besoins d'indicateurs sur les évolutions des espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains (NAFU) et la compacité des espaces urbains. Les réflexions sur les stratégies foncières régionales ont débutées en 2017 par l'écoute des territoires, la réflexion se prolonge avec les SCOT.

La plate-forme d'échange de données en Nouvelle-Aquitaine (PIGMA) porte le GT OCS à grande échelle régional depuis 2010 avec environ 60 participants issus d'une quarantaine d'organismes. Les réunions constituent des lieux d'échanges favorisant la mutualisation des données et pratiques.

L'OCS dans PIGMA est une déclinaison de CLC basée sur une nomenclature de 60 postes répartis sur 4 niveaux, s'appuyant sur une ossature RGE. L'UMC de 10000m² en milieu rural est réduite à 1000m² en urbain. Trois millésimes sont disponibles : 2000, 2009, 2015. La production est actuellement étendue au nouveau territoire régional, avec une échéance prévue à fin 2019.

La réussite de l'opération, repose sur une stratégie de gouvernance financière permettant la pérennisation des données OCS. Ces données sont valorisées au sein d'un dispositif Etat - région : l'observatoire NAFU. Les indicateurs disponibles consistent en repères chiffrés sur l'évolution du territoire (proportions, mutations des espaces, etc.) et sur la disponibilité foncière à l'échelle régionale.

Compte-tenu de la proximité de son échéance d'élaboration (juillet 2019), le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas bénéficier de l'intégralité des données de base OCS, elles seront cependant bien utilisées pour le suivi temporel des évolutions. Si les données OCS régionales n'apportent pas de réponses à tout, l'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine et de PIGMA est d'aider les territoires à s'en saisir et les utiliser au mieux pour répondre à leurs besoins.

Cette première présentation suscite le débat et les contributions des autres régions :

Les données calculées à partir des Fichiers fonciers permettent d'approcher la connaissance de la consommation de l'espace.

S'il n'existe guère de solution pour résoudre le décalage temporel entre la durée de production des données d'OCS à grande échelle et l'imminence de l'échéance SRADDET, il convient de retenir :

- que le SRADDET est réalisé en co-construction, notamment en travail étroit avec les SCOT
- que cette synchronisation se fera ultérieurement puisque qu'il faut réfléchir sur les temps longs.

La région Hauts de France témoigne de production d'une OCSGE fusionnée avec des spécifications au départ différentes. Le projet est avancé à 70 % mais il faut maintenant intégrer

les données de la Picardie. Les nouveaux MOS vont permettre d'actualiser les référentiels. Un état actuel est disponible, à confronter à un état -10 ans.

La région PACA élabore un référentiel MOS régional tous les 5 ans. La méthode prévoit de le décliner en MOS à une échelle plus précise. Actuellement, 8 SCOT sur 15 sont équipés de ce produit MOS. A terme tous les territoires de SCOT seront couverts par le dispositif, d'autant plus intéressant que les MOS sont utilisés par les SCOT, l'élaboration du SRADDET, et par différents observatoires.

La région Grand-Est a établi un état initial basé sur les informations contenues dans les fichiers fonciers. Une plate-forme du foncier est en cours de mise en place. Une base OCS de type CLC est disponible, uniquement sur l'Alsace actuellement.

Les besoins en indicateurs résident dans :

- le suivi de la mutation des espaces notamment entre les espaces naturels / agricoles, actuellement difficiles à évaluer avec les seuls fichiers fonciers ;
- le suivi de l'optimisation urbaine : rénovation urbaine, traitement des friches ;
- la valorisation des données entre le livre foncier et DVF car l'absence de compatibilité entre les deux systèmes empêche une analyse globale des mouvements fonciers.

La mise en place d'une plate-forme du foncier a permis de sensibiliser les élus et connaître leur approche concernant la consommation de l'espace, également de confronter les chiffres et le ressenti.

La région insiste sur l'importance du fait transfrontalier dans la région Grand-Est, et sur la recherche de convergences entre plate-formes foncières et bases d'occupation du sol. Elle mentionne le produit OSO, mais A. Lombard alerte sur le fait que le produit est expérimental et non qualifié.

A l'instar des autres régions, la région Grand-Est indique que la première production d'OCS à grande échelle ne sera pas finalisée à l'échéance prévue d'élaboration du SRADDET.

La région Normandie a encore peu avancé sur la question des indicateurs. Le SRADDET est un exercice nouveau pour les Régions. En particulier, les acteurs ne savent pas exactement jusqu'où aller dans la définition des règles. Or c'est bien à ce niveau que des indicateurs doivent être définis. Le fascicule des règles générales comprend les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles générales et de leurs incidences.

Se pose également pour ce document la question de l'échelle. Une carte indicative de synthèse au 1/150 000 doit être réalisée, mais celle-ci pose différentes difficultés méthodologiques, ne serait-ce que parce qu'elle est trop précise pour un document indicatif. Des échanges avec la DREAL permettent de prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Enfin, la région Normandie souligne également le délai très contraint pour l'élaboration du SRADDET.

En région Occitanie l'extension territoriale de la BD OCSGE n'est pas encore effective. Le SRADDET s'appuiera sur les données CLC et des données annexes. Il n'y a actuellement pas de forte volonté d'utiliser les produits OCSGE.

P. Morandas (Cerema) souligne l'importance de l'enjeu de réalisation du SRADDET pour les régions. A l'instar de ce qu'exprimait E. Lefelle pour les SCOT, il rappelle que le SRADDET, comme tout schéma, illustre l'expression d'objectifs politiques. Une question essentielle réside donc dans le fait de savoir comment on traduit ces enjeux dans le SRADDET et avec quel degré de « prescriptivité », et avec quels impacts juridiques. Il constate que cette réflexion a bien lieu dans chaque région, et qu'un sujet serait de parvenir à consolider cela sur les aspects technique et juridique.

A la demande d'A. Desoindre (MAA) de savoir s'il est prévu d'intégrer dans les SRADDET des éléments de connaissance de la valeur agronomique des sols, les réponses régionales, variables, vont de l'absence de demande, au fait que c'est un point d'attention, à une absence d'accord entre les parties prenantes car la notion même de qualité agronomique est controversée.

Conclusions

Les premières versions des SRADDET à approuver en juillet 2019 seront au stade des délibérations dès octobre 2018, ce qui engendrera une accélération du processus de création d'indicateurs durant l'été 2018.

Les besoins des acteurs de SRADDET consistent à :

- disposer à temps de données OCSGE, ce qui semble impossible dans la plupart des régions compte-tenu des délais de production par rapport à l'échéance d'élaboration des SRADDET. Il conviendra d'y pallier en attendant, en exploitant tous types de données disponibles : données foncières, CLC, données satellitaires Cesbio (OSO), etc ;
- co-construire des données pour partager un référentiel OCSGE commun, en tenant bien compte des deux échelles SCOT et SRADDET, au risque de comparaisons de chiffres parfois difficiles ;
- disposer de données foncières et OCSGE convergentes.

L'indicateur fondamental émergeant constamment des débats est **l'indicateur de consommation de l'espace**.

Le sous-groupe SG3 « Indicateurs » se montre intéressé par la collecte de tous documents de niveau régional sur la réflexion et le besoin en indicateurs. Une réunion du sous-groupe est prévue le 19 mars ou 3 avril pour poursuivre et approfondir le sujet.

6- Actualités des sous-groupes de travail :

- Les personnes volontaires peuvent rejoindre [les sous-groupes](#). Des volontaires sont en particulier bienvenus dans le SG4 « Accompagnement ».

- **[Hors réunion]** : M. Terrier souhaite se désengager du pilotage du SG1 « Amélioration du standard ». Les personnes volontaires sont donc bienvenues !

- La prochaine réunion du GT OCSGE sera axée sur la production et l'avancement des quatre sous-groupes de travail :

SG1 : "Amélioration du standard" : évolutions du standard et de sa nomenclature

SG2 : "Mise à jour et nouveaux millésimes OCSGE

SG3 : "Indicateurs" : apport de l'OCS aux besoins en indicateurs

SG4 : "Accompagnement du standard »